



Concours de nouvelles : « Imaginez 2050 »

Article 1 : A l'occasion de son centenaire, l'Association des Anciens de la Météorologie (AAM) organise un concours de nouvelles ouvert à tous.

Article 2 : Les principaux objectifs de ce concours sont la valorisation des capacités d'imagination et de créativité de chacun.

La nouvelle se déroulera en 2050 dans un contexte de changement climatique. Le début de la première phrase sera : « En ce mois de juillet 2050, ... ».

Article 3 : 3 catégories seront distinguées :

- Les jeunes de 13 à 18 ans, concourant à titre individuel.
- Les classes de collège et lycée. Le concours se déroulera par classe entière sous la supervision d'un professeur référent.
- Les adultes de plus de 18 ans

Article 4 : Les textes, en français, devront être conformes au thème et compter au maximum 15000 signes, espaces compris. Les textes en pdf devront être composés en typographie Times New Roman Corps 12 Interlignage 1,5 et paginés.

Seul le titre de la nouvelle, différent du thème imposé, devra apparaître en entête. Un seul manuscrit par auteur sera accepté par le jury. Afin de préserver l'anonymat, chaque participant indiquera dans un document à part ses nom, prénom, adresse postale, adresse mail, date de naissance et téléphone avec le titre de la nouvelle. Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs.

Article 5 : Les participants adresseront leur texte par mail avec accusé de réception **avant le 15 avril 2023 à l'adresse suivante : anciensmeteos@gmail.com**.

Article 6 : Le jury est composé de membres de l'association et de personnalités extérieures à l'association AAM.

L'originalité du texte, son style et l'adéquation au thème seront des critères de jugement majeurs.

Article 7 : Les textes des nouvelles sélectionnées seront regroupés dans un recueil. Ce recueil sous forme numérique sera publié sur le site de l'AAM (<https://anciensmeteos.info>). Un numéro spécial papier de la revue « arc en ciel » de l'AAM sera édité avec tout ou partie des nouvelles reçues avec le nom des auteurs.

Article 8 : Plusieurs prix ou accessits pourront être attribués en fonction du nombre et de la qualité des textes. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix.

De plus, tous les lauréats recevront 2 numéros spéciaux de la revue « arc en ciel ».

Article 9 : Publication et droits

Les participants au concours cèdent à l'association l'intégralité des droits d'auteur sur le texte soumis, notamment les droits de reproduction, de duplication et de diffusion, pour tout ou partie du texte, sur des supports de toute nature pendant une durée de 2 ans. Ils s'engagent à fournir une version numérique éditable de leur texte, par exemple au format .doc, .docx ou .odt. La cession est consentie à titre gracieux.

Article 10 : La proclamation des résultats aura lieu à l'automne 2023. Chacun des lauréats sera prévenu individuellement par mail de la date et du lieu de la remise des prix.

Article 11 : Le concours peut être sujet à des modifications de calendrier. Tout participant déclare accepter et s'engage à respecter chacun des articles du règlement. Les décisions du jury seront sans appel.

Article 12 : le règlement est disponible sur le site de l'AAM : <https://anciensmeteos.info>